CABINET DE CÉCILE JODOGNE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET AIDE MÉDICALE URGENTE Bruxelles, le 15 mai 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE BRUXELLES, place d'arbitrage

Abidjan, mardi 24 octobre 2017

Ce mardi 24 octobre à Abidjan, dans le cadre de la mission princière, la secrétaire d'Etat Cécile Jodogne a ouvert un séminaire pour y faire la promotion de Bruxelles comme place d'arbitrage international.

Devant un parterre de quelque 80 ivoiriens et belges, représentants des bureaux d'avocats et/ou de conseils juridiques, Cécile Jodogne a mis en avant les atouts de la capitale belge tant d'un point de vue juridique que géo-stratégique.

Convaincue que cette méthode de règlement des litiges ne fera que croître ces prochaines années, la secrétaire d'Etat au Commerce extérieur travaille d'arrache-pied avec ses collègues des gouvernements bruxellois et fédéral pour faciliter les procédures d'arbitrage à Bruxelles.

La transposition de la Loi type sur l'arbitrage international de l'UNCITRAL a notamment permis à notre pays de se doter d'un cadre légal clair, moderne, efficace et rédigé par des praticiens.

La Région bruxelloise offre des infrastructures et des services qui la rendent très attractive pour les entreprises du secteur. En ce qui concerne les infrastructures : qualité et accessibilité de l'immobilier, accès multimodal depuis toutes les grandes villes d'Europe et grandes lignes aériennes depuis l'Afrique. Les services de traduction multilingues et la présence de nombreux bureaux d'expertise du secteur de l'arbitrage sont aussi des atouts non-négligeables. Bruxelles a tout pour constituer un centre d'arbitrage pour les litiges internationaux !

Grâce à son caractère international, Bruxelles héberge aussi de nombreux arbitres reconnus au plan mondial. Qui plus est, la neutralité et l'indépendance ainsi que la formation en droit de l'OHADA des arbitres et avocats bruxellois font de la capitale belge le siège idéal pour accueillir les arbitrages impliquant des pays d'Afrique francophone.

« Je tiens aussi à souligner les efforts importants du Centre belge d'arbitrage et de médiation (CEPANI) et du comité belge de la Chambre de commerce internationale (ICC Belgium) pour faciliter les procédures », a indiqué Cécile Jodogne. D'ajouter que le guichet unique mis en ligne en juin dernier pour l'organisation d'audiences arbitrales à Bruxelles va permettre aux praticiens belges et ivoiriens de se faire guider dans la mise en place logistique d'audiences arbitrales à Bruxelles.

« Force est aussi de constater que le recours à l'arbitrage n'est plus l'apanage de grands groupes. Contrairement aux idées reçues, il n'est pas réservé aux grandes entreprises. Les PME s'intéressent aussi aux formes alternatives de règlement des litiges. C'est une voie d'avenir », a conclu la Secrétaire d'Etat.

Jérôme DE MOT - 0475764793